

ANALYSER ET VALIDER UNE ORDONNANCE

OBJECTIFS, ETAPES ET ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE

RAPPELS DE DEFINITIONS

LE MEDICAMENT N'EST PAS UN PRODUIT ANODIN ET LE PHARMACIEN/DISPENSATEUR ENGAGE SA RESPONSABILITE. PAR CONSEQUENT DES RAPPELS DE DEFINITIONS SONT NECESSAIRES.

1. DEFINITION DU MEDICAMENT DE L'OMS

La définition du médicament est commune à un certain nombre de pays, elle est donc essentielle car elle détermine une grande partie des règles qui s'appliquent au médicament et en particulier l'Autorisation de mise sur le marché (AMM).

« On entend par médicament toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales, ainsi que toute substance ou composition pouvant être utilisée chez l'homme ou chez l'animal ou pouvant leur être administrée, en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier leurs fonctions physiologiques en exerçant une action pharmacologique, immunologique ou métabolique. »

2. DEFINITION DU BON USAGE DES MEDICAMENTS DE L'OMS

Le bon usage des médicaments consiste à s'assurer que :

« le patient prend le produit le plus approprié, obtenu à temps et moyennant un prix abordable pour tous, délivré correctement et administré selon la posologie appropriée et pendant un laps de temps approprié » Et dans les conditions appropriées.

Selon la **règle des 5B**

- Il doit s'agir du **Bon médicament**
- Pour le **Bon patient**
- Au **Bon dosage** et à la **Bonne posologie**
- Selon la **Bonne voie d'administration** et selon les **Bonnes recommandations de prise**
- Pris au **Bon moment** et pendant la **Bonne période**

OBJECTIFS DE L'ANALYSE D'ORDONNANCE

1. VERIFIER LA CONFORMITE LEGALE DE L'ORDONNANCE

2. OPTIMISER LE TRAITEMENT MEDICAMENTEUX SUR LE PLAN DE L'EFFICACITE, DE LA SECURITE ET DE L'ECONOMIE

- S'ASSURER DE LA COHERENCE DE LA PRESCRIPTION ET DE SON ADEQUATION AVEC LE DOSSIER OU L'HISTORIQUE PATIENT
 - DETECTER TOUS LES PROBLEMES EXISTANTS OU POTENTIELS DE LA THERAPEUTIQUE
 - RESOUDRE CES PROBLEMES
 - EVITER QUE DE NOUVEAUX PROBLEMES SURVIENNENT

3. S'ASSURER QUE LA DUREE DU TRAITEMENT PERMET D'ALLER JUSQU'A LA DATE DE RV

ÉTAPES DE L'ANALYSE DE L'ORDONNANCE ET ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE

L'analyse d'une ordonnance se fait en 2 étapes :

1. ANALYSE REGLEMENTAIRE DE L'ORDONNANCE

Si le patient est inconnu dans la pharmacie, l'ordonnance doit comporter :

- L'identification du patient (nom, prénom, âge ou étiquette)
- Le poids pour les enfants, poids et taille pour les traitements anticancéreux, fonction rénale au-delà de 75 ans
- La date (jour, mois, année) et l'heure de la prescription qu'il s'agisse d'une prescription initiale, d'une réactualisation ou d'un arrêt de traitement
- La date doit être inférieure à la date limite légale de validité de l'ordonnance
- Le nom en toutes lettres du prescripteur, son numéro d'inscription, son cachet et sa signature
- Les informations sur le médicament prescrit, lisibles pour le patient :
 - ✓ le nom en toutes lettres (dénomination commune préconisée)
 - ✓ la forme galénique
 - ✓ le dosage
 - ✓ la posologie (dose par prise et nombre de prises par 24 heures)
 - ✓ la voie d'administration et les modalités de préparation si cela est nécessaire
 - ✓ les modalités de prise
 - ✓ le rythme ou les horaires et la durée du traitement si elle est connue
 - ✓ le soluté de dilution si nécessaire (modalités de dilution en particulier en pédiatrie).

En cas de renouvellement, certaines informations ne sont pas nécessaires.

2. ANALYSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

Consiste à s'assurer de la conformité de la prescription pour garantir le bon usage des médicaments. Pour cela, le pharmacien doit se poser les questions suivantes :

- ⊙ **Le traitement prescrit correspond il aux schémas thérapeutiques de référence pour la pathologie ?**

Les médicaments prescrits pour le traitement de l'affection sont conformes aux recommandations en vigueur (protocole thérapeutique, livret du médicament, conférence de consensus...)

Il est également important d'évaluer les redondances de prescription.

Pour garantir une analyse optimale des ordonnances, certaines informations complémentaires peuvent être nécessaires : diagnostic précis, bilan biologique, résultats d'une sérologie, ...

Par conséquent des échanges avec les professionnels de santé impliqués doivent être développés pour avoir accès à ces informations

- ⊙ **Le traitement est-il adapté au patient et son état ?**
- ⊙ **La posologie prescrite est elle adaptée au patient ?**

La posologie prescrite, en termes de doses et de rythme des prises, est elle bien adaptée au traitement de l'affection ainsi qu'à l'âge du patient ?

C'est en particulier le cas pour les prescriptions pédiatriques pour lesquelles il est indispensable que la posologie et les formes galéniques soient adaptées à l'enfant

Le poids de l'enfant doit alors être mentionné sur l'ordonnance et une vérification est possible

○ **La durée du traitement est elle adaptée ?**

Le nombre de conditionnement nécessaire à la durée du traitement est il correct ?

○ **La forme galénique, la voie d'administration et le dosage sont ils appropriés pour le patient ?**

○ En cas de continuité d'un traitement : **les médicaments prescrits, les dosages, les posologies correspondent ils bien au traitement habituel pris par le patient ?**

○ **Existe-t-il des contre-indications et y a-t-il un risque à prescrire ce traitement à ce patient ?**

En cas d'initiation/changement de traitement : les médicaments prescrits ne sont pas contre-indiqués chez le patient

○ **Existe-t-il des interactions médicamenteuses au sein de la prescription et avec d'autres ?**



Il est important de tenir compte ici de l'ensemble des prescriptions du patient concerné et non uniquement de celle qui est présentée

L'analyse de l'ordonnance peut également être pharmaco-économique : le traitement prescrit est il le plus coût-efficace.

L'analyse d'ordonnance peut se replacer dans un enchainement d'étapes plus larges :

1. Découvrir l'ordonnance
2. Analyser
3. Décider
4. Communiquer
5. Suivre

Cette analyse peut et doit conduire à :

- ✓ Chercher des informations complémentaires
- ✓ Valider la prescription
- ✓ Adapter la prescription ou compléter les informations
- ✓ Transmettre éventuellement au prescripteur un avis pharmaceutique pour optimiser la prise en charge
Cette étape peut conduire à rédiger un formulaire d'opinion pharmaceutique ou fiche d'intervention pharmaceutique
- ✓ Identifier des recommandations d'usage ou des mises en garde spécifiques à transmettre au patient

3. VALIDATION PHARMACEUTIQUE

- La responsabilité du pharmacien/dispensateur responsable est engagée sur les traitements donnés au patient (*Signifie que l'on accepte*).
- Administrativement, l'ordonnance doit être signée et/ou tamponnée et les quantités nécessaires mentionnées pour chacun des traitements sur l'ordonnance.
- Enfin, en engageant sa responsabilité, le pharmacien/dispensateur doit assurer la traçabilité des informations concernant l'ordonnance délivrée.

GRILLE PRATIQUE POUR L'ANALYSE D'UNE ORDONNANCE

| | Eléments à analyser | | Correct ou Incorrect | Commentaires / Explications |
|---|---|--------------|----------------------------|-----------------------------|
| Conformité légale de la prescription | Nom du prescripteur | | ✓ | |
| | Date de prescription | | ✓ | |
| | Nom / Code du patient | | ✓ | |
| | Produits prescrits et quantités | | ✗ | |
| | Durée de prescription | | ✓ | |
| Prise de connaissance du dossier patient | Traitements antérieurs | | ✓ | |
| | Evaluation cohérence du traitement selon informations : - Type de VIH ; - Pathologies associées ; - Grossesse. | | ✓ | |
| Analyse de l'ordonnance | Cohérence des traitements prescrits | Associations | ✓ | |
| | | Doses | ✗ | |
| | | Durée | ✗ | |
| | Absence d'interactions médicamenteuses | | ✓ | |